

- Vendredi 12 janvier 2018 - 18:07

Les patients déclarent davantage d'effets indésirables avec une appli smartphone (étude française)

WASHINGTON, 12 janvier 2018 (APMnews) - Les patients déclarent davantage d'effets indésirables de médicaments avec une application smartphone qu'avec les méthodes classiques, selon les données recueillies avec l'outil développé par le centre régional de pharmacovigilance (CRPV) au CHU de Toulouse.

La sous-déclaration des effets indésirables médicamenteux est un phénomène notoire et plusieurs méthodes sont développées pour améliorer et faciliter les notifications à la fois par les professionnels de santé et les patients, indiquent le Dr François Montastruc et ses collègues du CRPV dans un courrier publié dans Drug Safety.

Avec l'usage croissant des smartphones, il a été suggéré que des applis mobiles permettraient d'améliorer la communication sur de nouvelles questions de sécurité.

En janvier 2015, le CRPV de Toulouse a développé de manière indépendante une appli pour smartphone et tablette, VigiBIP*, téléchargeable gratuitement sur les différents magasins d'applications Apple, Google et Windows. C'est la seule appli mobile qui permet la déclaration d'effets indésirables à un CRPV.

Les professionnels de santé de l'ancienne région Midi-Pyrénées, les patients et/ou leur entourage peuvent l'utiliser pour déclarer un effet indésirable médicamenteux, renseignant des données sur le patient et l'utilisation du médicament suspecté. Il est possible aussi d'envoyer des photos d'une réaction cutanée, d'un examen d'imagerie ou d'un compte rendu. Les informations sont transmises de manière cryptée au CRPV.

L'équipe du CRPV a analysé 4.102 déclarations faites au CRPV entre le 10 janvier 2015 et le 1er février 2017, dont 4,7% avec l'appli et 95,3% par les méthodes habituelles (téléphone, e-mail, fax, courrier et formulaire sur le site du CRPV).

Il apparaît que les patients ont davantage utilisé l'appli que les méthodes habituelles (6,7% des déclarations par appli vs 3,4% des déclarations par voies habituelles). Les professionnels extrahospitaliers étaient un peu plus nombreux également (respectivement 35,2% vs 28,8%) tandis que les hospitaliers préfèrent les méthodes classiques (respectivement 58% vs 67,8%). Les effets indésirables des médicaments les plus fréquemment déclarés avec l'appli étaient d'ordre cutané (24,4%) et gastro-intestinal (22,8%) ainsi que des troubles généraux (22,8%). Avec les méthodes classiques, les troubles généraux venaient en premier, suivis des réactions cutanées et des troubles du système nerveux. Globalement, les différences n'étaient pas statistiquement significatives.

L'analyse indique par ailleurs que les effets indésirables graves sont moins rapportés avec l'appli qu'avec les méthodes habituelles et que dans 17,6% des déclarations utilisant l'appli, une photo a été envoyée, d'une réaction cutanée dans 15 cas, d'un rapport médical des services d'urgence dans 17 cas et d'un examen de radiologie dans 2 cas.

Au cours de la période d'étude, l'appli a également servi à envoyer des demandes d'information sur des médicaments (102 demandes vs 2.507 par les canaux habituels).

Malgré leurs limites, ces données suggèrent qu'une appli mobile constitue une méthode complémentaire de déclaration des effets indésirables médicamenteux, en particulier pour les patients qui semblent déclarer davantage avec l'appli que par les méthodes habituelles et les professionnels de santé de ville. Elle semble aussi apporter des informations différentes que celles habituellement recueillies par les méthodes classiques.

VigiBIP* est parmi les premières applis mobiles européennes pour la pharmacovigilance et permet d'apporter des informations précieuses sur les effets indésirables médicamenteux, l'un

des objectifs du projet européen WEB-RADR d'appli mobiles de déclaration de pharmacovigilance aux autorités réglementaires de l'Union européenne. Dans le cadre de ce projet, trois applis ont été lancées au Royaume-Uni (Yellow Card* en juillet 2015), aux Pays-Bas (Bijwerking* App en janvier 2016) et en Croatie (Halmed* app en mai 2016).

Le Dr François Montastruc a précisé à APMnews que l'objectif est d'étendre l'appli VigiBIP* à l'ensemble du territoire français.

(Drug Safety, édition en ligne du 21 décembre 2017)

ld/ab/APMnews